



MACAIRE CALORITÈS ET CONSTANTIN ANAGNOSTÈS

I

MACAIRE CALORITÈS, UN DES TREIZE MOINES ORTHODOXES
MIS A MORT PAR LES LATINS, A CHYPRE, EN 1321.

Tout récemment on a édité deux poésies de Macaire Caloritès, contenues dans le Vatic. Palat. gr. 367 du XIII-XIV^e siècle; c'est tout d'abord un acrostiche alphabétique sur la vanité de la vie en 24 distiques politiques (ἑτεροὶ στίχοι κατ' ἀλφάβητον περὶ τοῦ ματαίου βίου τούτου) publié par les soins de M. Anastasijév, *Byzant. Zeitschr.* 16 (1907), pag. 493 suiv.; puis une poésie-préface, en vers de 16 syllabes d'après l'accent, où l'auteur recommande au lecteur un livre écrit par lui, στίχοι εἰς τέλος τοῦ βιβλίου, οὗ ἔγραψεν : cette publication est l'œuvre du D^r Banescu, *Deux poètes byzantins inédits du XIII^e siècle*, Bucarest, 1913, pag. 4-6 et 13-14.

Si l'acrostiche ne contient que des idées générales, qui se retrouvent dans tous les alphabets de piété, la poésie-préface fournit, au contraire, de précieuses informations sur la vie de l'auteur, dont le D^r Banescu s'est servi pour bâtir une hypothèse très ingénieuse et séduisante sur l'époque et la personnalité de Macaire Caloritès.

Après avoir rejeté comme une « supposition assez invraisemblable » l'explication de M. Anastasijév, qui tendrait à faire du surnom *Kaloritès* l'équivalent grec du mot occidental *Belmontinus* ou *Bondelmonte* (v. *Byzant. Zeitschrift* 16 [1907], p. 484), le D^r Banescu voit plutôt dans le Καλορίτης « un pauvre moine du mont Athos, qui, pour son orthodoxie,



eut beaucoup à souffrir de la part des Latins... Le nom pourrait aussi bien rappeler le fameux Ἁγίον Ὄρος, qui aujourd'hui même, d'après ce que nous assure un érudit, M. N. A. Béis, est appelé par les habitants de la contrée Μαῦρον Ὄρος et Καλὸν Ὄρος. La seule mention d'un Καλὸν Ὄρος que nous connaissons se trouve dans le *Livre des Cérémonies*. C'est un endroit de l'Asie Mineure. On peut en déduire que le nom n'était donc pas étranger au monde grec (1).

La poésie a été composée par l'auteur en prison, comme pour servir de préface au livre qu'il venait d'y composer. Il y réclame l'indulgence du lecteur et le prie de ne pas oublier les circonstances défavorables dans lesquelles il avait été obligé d'écrire. Il nous y indique aussi les causes de son emprisonnement. Il vivait tranquillement, avec ses douze compagnons, dans l'un des nombreux monastères de la célèbre montagne ἡμεν ἐν τῷ Ὄρει. Un beau jour « deux Latins » « vinrent » pour discuter θέλοντες διαλεχθῆναι. Les moines firent naturellement leur profession de foi; les « Latins » les déférèrent alors à leur supérieur πρὸς τὴν κεφαλὴν τὴν τούτων. Les coupables persisterent dans leur orthodoxie, ils dirent devant tous « la parole de vérité » et furent en conséquence jetés en prison. Depuis sept mois, nous dit Kaloritès, ils ne voient plus la lumière du jour, et sont même menacés, à chaque instant, de perdre la vie. Makarios cherche une consolation à ses maux dans la composition du livre que nous ne connaissons d'ailleurs pas et qu'il recommande au lecteur comme utile au salut de son âme. Ces détails nous permettent de préciser davantage l'époque de la vie de Makarios le moine.

Après avoir rappelé les persécutions que les moines de l'Athos eurent à endurer de la part des Latins, à cause de leur orthodoxie, dans les premières années de l'empire latin de Constantinople, et spécialement de la part des barons de Salonique, et plus tard sous Michel VIII Paléologue et durant le patriarcat de Jean Veccos, le savant roumain est d'avis que les souffrances de notre Macaire doivent être placées dans la première de ces

(1) Cf. CONSTANTINI PORPHYROG., *De Cerimoniis aulae byzantinae*, II, 44 (éd. de Bonn, I, p. 659). Une autre localité appelée Καλὸν Ὄρος se trouve dans l'île de Crète : v. MIKLOSIC-MÜLLER, *Acta et diplomata Graeca*, III, p. 237.

époques, c'est-à-dire au moment de la domination latine. En effet, le moine dit avoir été amené devant le chef des Latins πρὸς τὴν κεφαλὴν τὴν τούτων.

Les conclusions de M. Banescu ont été approuvées par le Père Vanvacaris dans les *Échos d'Orient* 18 (1914), pag., 188 s., et par le professeur Heisenberg dans la *Byzant. Zeitschrift* 23 (1914), pag. 272 s. Nous croyons au contraire qu'il faut apporter à ces conclusions une modification essentielle en plaçant dans l'île de Chypre le lieu de la prison de Macaire et en reconnaissant dans Macaire l'un des 13 moines chypriotes brûlés par les Latins le 19 mai 1231, et dont nous parlerons plus loin.

Le premier motif que nous avons de nous méfier de tout l'échafaudage habilement construit par M. Banescu provient de cette étymologie trop facile, qui fait dériver Καλορείτης du fameux Ἅγιον Ὄρος.

Bien qu'il en appelle à l'autorité, évidemment compétente, de N. A. Béis, nous ne pouvons nous résigner à admettre que l'appellation des moines Athonites soit Καλορείτης, tant qu'on n'a pas à ce sujet des documents positifs. Les habitants de la région pourraient dire sans doute, comme l'affirme M. Béis, Μαῦρον Ὄρος et Καλὸν Ὄρος, mais le terme habituel est ἅγιον Ὄρος et l'adjectif ἁγιορείτης. Cfr. Meyer Ph., *Die Haupturkunden für die Geschichte der Athosklöster*, Leipzig 1894, pag. 280 : « Ἅγιον Ὄρος als Name für den Athos von Anfang an, aber namentlich seit den Komnenen gebraucht. ἁγιορείτης, populärer Name der Mönche des ἅγιον Ὄρος... sehr häufig, vor der Komnenenzeit nicht nachzuweisen » (1). Dans Τὰ Πάτρια τοῦ ἁγίου Ὄρους publiés par Sp. Lämpros, *Νέος Ἑλληνομνήμων* 9 (1912), p. 120-161, 209-244, on ne trouve pas Καλὸν Ὄρον et Καλορείτης au lieu de Ἅγιον Ὄρος et ἁγιορείτης. Il en est de même pour les textes hagiographiques : par exemple dans *Philothei Vita Isidori Patriarchae* († 1349), éd. Papadopoulos-Kérameus, on lit τὸν ἱερὸν Ἀθῶ (p. 76) et παρὰ τὸν ἱερὸν Ἀθῶ (p. 81).

D'où la nécessité de revenir au Καλὸν ὄρος mentionné dans le *Livre des Cérémonies* et écarté trop à la légère par le

(1) Pareillement le fameux Συμεὼν ὁ κιονίτης τῆς μονῆς τοῦ Θαυμαστοῦ Ὄρους est appelé Συμεὼν ὁ θαυμαστορείτης.

Dr Banescu. Tomaschek parle abondamment de cette localité dans l'essai *Zur Historischen Topographie von Kleinasien im Mittelalter*, *Wiener Sitzungsberichte der philos.-histor. Klasse* 124 (1891), pag. 56. Nous résumons ses paroles. Candelorum est à identifier avec Κορακήσιον, φρούριον ἰδρυμένον ἐπὶ πέτρας ἀπορρώγος (cf. Marius Niger, p. 457, Castellum Coracesium, quod hæc aetas Scandolorum vocat, in petra praeruptum), l'Alâiya d'aujourd'hui..... Le port est signalé à plusieurs reprises dans les documents génois : par exemple en l'an 1290 les Génois capturèrent *ad Candelorum* un bateau provenant d'Alexandrie avec une cargaison de sucre, poivre, lin... Mais comment expliquer le nom ? Les marins l'appelaient Κορακήσιον à cause de sa grande élévation.

Nous lisons dans le *Hodoeporicon sancti Wilibaldi* (a. 724), cap. xi : A Milite transfretaverunt ad montem Galanorum... inde navigantes venerunt in insulam Cyprum, quae est inter Graecos et Saracenos, ad urbem Pafo. A son retour de Jérusalem (a. 1107), l'abbé Daniel, qui s'était embarqué à Antioche, la Petite, touche d'abord à Calinoros, puis à Mavronoros. La forteresse Kalonoros *Καλινορος* fut enlevée plus tard aux Grecs par les Arméniens Roubénides : au début du XIII^e siècle Kyr Vard y avait sa résidence ; mais en 1219 la Cilicie Trachéia fut conquise par le sultan 'Alâ ed-Dîn Kai-Qobâd : en 1246 le sultan Ghaiat ed-Dîn Kai-Khosraw mourut à Calonoros...

Des renseignements analogues sur ce lieu ont été recueillis par le Père Alichan dans l'ouvrage *Sissakan*, Venise 1899, p. 370 s., d'où il nous suffira de citer les passages suivants : « Je suis persuadé de l'identité de Calandros avec le Calonoros des Arméniens... Il est à regretter que l'on n'ait pas... une connaissance plus certaine de ce château de Calonoros *beau mont*, καλὸν ὄρος en grec. Les commerçants italiens et les marins au moyen âge l'appelèrent Candelor, Calandros, Scalandres, Calander, quelquefois Castel Ubaldo ou simplement Baldo (1). »

(1) MAS-LATRIE, *Des relations politiques et commerciales de l'Asie Mineure avec l'île de Chypre*, Bibliothèque de l'École des Chartes, 2^e série, tome 1^{er} (1845), p. 315, avait déjà affirmé que Calonoros « ne diffère pas de Alaïa moderne », en ajoutant : « J'essayerai de discuter cette petite question de géographie comparée, à laquelle se rattachent quelques faits intéressants, dans une dissertation parti-

Les renseignements historiques ici résumés prouvent seulement que le Καλὸν Ὅρος mentionné dans le *De Caerimoniis* était une localité très importante à l'origine comme aussi au temps où vécut notre Macaire, qui précisément reçut le nom de Caloritès à cause de ce Καλὸν Ὅρος, près de l'île de Chypre. Aussi à raison de la proximité et de l'activité des relations politiques et commerciales entre Chypre et les villes de la côte asiatique (1), il est plus naturel de penser à ce Καλὸν Ὅρος plutôt qu'au lointain et solitaire Mont Athos. On peut donc penser que les Chypriotes de ce temps entendaient par Calonoros le port de Calonoros.

Mais plus tard la conquête des pays asiatiques par les Turcs Seldjoucides amena la rapide décadence de l'élément grec (2) et les conquérants donnèrent à ce château le nom de 'Alāya en honneur de 'Alā ed-Dīn (3). Les Grecs eux-mêmes introduisirent successivement diverses formes, comme Κανδηλόρον, Καντηλόρον (4); de telle sorte que dans la suite celui qui lisait Καλὸν Ὅρος et Καλορείτης pensait plutôt à la fameuse presque île monastique. Ainsi pouvons-nous nous expliquer comment Sathas, Zanettos et d'autres savants ont rapporté au mont Athos les passages du Martyrium 13 monachorum Cypriorum : οἱ καὶ ὑπάρχον ἐκ τοῦ Καλοῦ Ὁρους, ἀπὸ καλοῦ Ὁρους, etc. (5).

culière, et j'espère établir incontestablement ce que je ne puis ici qu'avancer. » Nous n'avons pas pu savoir si cette dissertation a paru.

(1) Sur ces relations cf. MAS-LATRIE, I, p. 301, 317 s.; HEYD, *Histoire du Commerce du Levant*, I Leipzig, 1885, p. 355 s., 457 s.

(2) Cf. WÄCHTER, *Der Verfall des Griechentums in Kleinasien in XIV. Jahrhundert*, Leipzig, 1908, p. 1, 27-33.

(3) Cf. HEYD, l. c., p. 547 note 6 et LE STRANGE, *The Lands of the eastern Caliphate*, Cambridge, 1905, p. 142 et 150.

(4) Cf. LAONIC. CHALCOND., *Histor.*, éd. de Bonn, p. 224, lin. 11 : τὸ μέντοι Κανδυλόρον ἡ πόλις τῆς Καρίας, p. 282, lin. 6 : καὶ τὸν τοῦ Κανδελόρου ἡγεμόνα et MIKLOSIC-MÜLLER, *Acta et diplomata gr.*, III, p. 284 : ἀμυρὰν καὶ ἀφέντην τοῦ Καντηλόρου.

(5) SATHAS, *Μεσαιωνικὴ Βιβλιοθήκη*, τόμος Β', p. πθ', parle de δεκατρεῖς ἀθῶσι μοναχοί. HACKET, *A history of the Orthodox Church of Cyprus*, London 1901, p. 93, parle de « monks... inmates of one of the numerous monasteries, which veroun the headland of Athos ». ZANETTOS, *Ἱστορία τῆς νήσου Κύπρου*, Τόμος Α' (ἐν Λάρνακι, 1910), p. 638, écrit : ἀσκητεύοντες πρότερον ἐν Καλῷ Ὁρει ('Αθωνι πιθανῶς). Mais comme l'auteur de la διήγησις était de Chypre (ἐν τῇ καθ' ἡμᾶς νήσῳ φανέντες, p. 24) et qu'il dit que la réputation du monastère de Cantara s'était répandue (οὐ μόνον ἐν τῇ καθ' ἡμᾶς γενεᾷ καὶ χώρῃ, ἀλλὰ καὶ εἰς τὰ περίε πόλεις τε καὶ χώρας, p. 24), il est probable qu'il avait l'intention de parler de villes et régions voisines de l'île, telles qu'était Calonoros.

Du reste, même en supposant que Καλορείτης soit synonyme de Ἀγιορείτης, et que par conséquent les 13 moines soient tous du mont Athos, nous ne sommes nullement obligés d'accepter la conclusion du D^r Banescu, que la montagne où Macaire vivait tranquillement avec ses douze compagnons fût la célèbre montagne del'Athos : ὡς γὰρ ὤμεν ἐν τῷ Ὄρει (voir aussi dans l'Index l'explication Ὄρος dans le sens de Ἀγιον Ὄρος). Nous croyons au contraire devoir affirmer ces deux points :

1° La localité où les moines souffrirent la prison, fut l'île de Chypre.

2° Macaire, celui-là même qui décrit sa prison, où il fut enfermé avec 12 autres moines orthodoxes, à cause de dissensions doctrinales avec les Latins, est bien l'un de ces « Martyres XIII in Cypro a Latinis occisi anno 1231 » (cf. BHG², p. 168).

Pour être pleinement convaincu de la vérité de nos affirmations, il suffit de confronter les circonstances indiquées dans la poésie-préface de Macaire avec celles de la Διήγησις τῶν ἁγίων τριῶν καὶ δέκα ὁσίων πατέρων τῶν διὰ πυρὸς τελειωθέντων παρὰ Λατίνων ἐν τῇ νήσῳ Κύπρῳ ἐν τῷ Ψλθ' ἔτει (1231) (1).

POÉSIE DE MACAIRE (2)

Tandis que nous vivions en solitude dans la montagne, deux Latins vinrent discuter (v. 39-42).

RÉCIT DES 13 MOINES BRULÉS EN CHYPRE PAR LES LATINS.

Dans la Διήγησις nous apprenons que le monastère où les moines vivaient (ἡσύχασαν) était τὸ ἐναγὲς μοναστήριον τῆς ὑπεραγίας θεοτόκου τῆς Κανταριωτίσσης, τὸ πλησίον τοῦ κάστρου Καντάρας et que les deux Latins qui ἄνεισιν εἰς τὸ ὄρος τῆς Καντάρας, καὶ εἰς ὃ ἦσαν οἱ ἅγιοι οὗτοι μοναστήριον καταλαμβάντες (p. 21),

(1) SATHAS, op. cit., p. 20-39. L'édition est faite sur le *Codex Marcianus graecus* 475, écrit par Νικόλαος ὁ Φαγιάνης ἱερεὺς καὶ δευτερεύων Μανειάτου χωρίου le 9 août 1429 : cf. Sathas, p. ραε' et VOGEL-GARDTHAUSEN, *Die Griechischen Schreiber*, p. 460. L'édition est défectueuse sous plusieurs rapports et peut être considérablement améliorée à l'aide du ms. *Paris gr.* 1335 du xiv^e siècle, fol. 311-320^v.

(2) Le texte de la poésie étant reimprimé à la fin, nous n'indiquons ici que le numéro des versets.

Nous leur avons exposé la vérité et confessé notre vraie foi (v. 63-46).

Et alors ils nous dénoncèrent à leur chef (v. 47-48).

Arrivés là, en présence de tous, nous fîmes tous la même profession de vérité (49-52).

Ne pouvant faire autre chose, ils satisfirent leur rage inouïe et nous mirent en prison, et nous y retinrent, comme ils en ont le pouvoir comme souverains (53-56).

s'appellent Ἀνδρέας et Ἡλιέρμος (p. 25).

Ils commencent à interroger les moines : Πόθεν καὶ πότε καὶ ποίῳ τρόπῳ εἰς τοῦτο τὸ μοναστήριον κατοικήσατε; πῶς τὰς ἱερὰς μυσταγωγίας ἐκτελεῖτε; κτλ. (p. 253).

Après que les moines eurent exposé la doctrine orthodoxe des azymes, et réfuté celle des Latins (p. 26-27), André leur ordonne de se présenter dans le délai d'un jour à Leucosie devant le tribunal pour se justifier au sujet de leurs croyances : Ἐλθετε πάντες ὑμεῖς πρὸς τὴν Λευκωσίαν παραστησόμενοι τῷ βήματι τοῦ ἀρχιερέως ἡμῶν... προθεσμίαν καὶ αὐτοῖς δοὺς ἡμέραν τινὰ τοῦ πρὸς αὐτὸν ἀφικέσθαι (p. 22).

Le lendemain les moines se rendent à Leucosie au monastère τοῦ ἁγίου Γεωργίου τοῦ Λάμποντος ἥτοι τῶν Μαγγάνων (p. 28).

Deux moines chypriotes du monastère τοῦ Μαχαίρᾳ s'ajoutèrent à eux, et ainsi fut complété le nombre de 13 : καὶ συνήχθη τὸ τοιοῦτον ἱερὸν σύνταγμα εἰς τρεῖς καὶ δέκα ἁγίους πατέρας (p. 29).

André, ayant appris leur arrivée, en référa à l'archevêque Στόργος (sic) : Eustorge de Montaigne (1217-1250), qui les fait comparaître devant l'assemblée, pour déclarer si la

Nous sommes au nombre de treize (57-58).

Qui pourrait dire toutes les vexations? Ils ne nous laissent voir la lumière ni le jour ni la nuit (59-66).

Depuis sept mois nous sommes renfermés dans cette prison : maintenant le livre est terminé (79-82).

Ce qui adviendra de nous, pauvres étrangers, Dieu le sait (83-84).

Ce qui est arrivé à ces pauvres moines est raconté en détail dans la διήγησις.

Conduits à un nouvel interrogatoire devant l'archevêque latin (p. 32) et ayant fait la même réponse au sujet des azymes, ils furent reconduits en prison. Dans un troisième interrogatoire, ils répondirent avec la même obstination. Alors Eustorge les livra à André, pour qu'il les gardât avec plus de rigueur (p. 33). Enfin, après trois ans de détention, dans une audience

dénonciation d'André était fondée ou non : Ὁ δὲ γε Ἀνδρέας μαθὼν τὴν εἰσέλευσιν τῶν ἁγίων ἀνδρῶν τε ἀρχιερεῖ αὐτῶν Στόργγῳ ἅπαντα κατ' ἔπος ἀνήγγειλε.

Ὁ δὲ ... συνήθροισεν ἅπαντα τὸν ὑπ' αὐτὸν λαὸν λαὸν τε ἀρχιερέων, ιερέων, γραμματέων... μετακλήτους ποιεῖται τοὺς ὁσίους.... καὶ φησι πρὸς αὐτούς· Εἴπατε δὴ μοι, μονάζοντες, ἀληθῆ εἰσι τὰ παρὰ μαίστορος Ἀνδρέου λαληθέντα περὶ ὑμῶν; κτλ. (p. 29-30).

Les moines répondent unanimement et à haute voix : ἡμεῖς οὕτως λέγομεν, ὅτι ὅσοι τῶν ἁγίων μεταλαμβάνουσι, τῆς ἀληθείας ἐκπίπτουσι καὶ ἐναντία τοῦ ἁγίου εὐαγγελίου καὶ θείων γραφῶν καὶ τῶν ἁγίων συνόδων παραδογματίζουσι κτλ. (p. 30).

Ils restèrent dans cette affreuse prison pendant un an environ et y souffrirent toutes sortes de mauvais traitements : ἔμενον οὖν ἐν τῇ δεινῇ ταύτῃ φρουρᾷ πᾶσαν κάκωσιν ὑπομένοντες οἱ κατερικώτατοι οὗτοι ἅγιοι πατέρες... ὥς ἐνιαυτὸν ἓνα, ἄρτου καὶ ὕδατος μεταλαμβάνοντες (p. 31).

du tribunal présidée par André, le roi Henri les condamna au supplice (p. 37-38).

Les treize moines s'appelaient : Ἰωάννης, Κώνων, Ἱερεμίας ἀπὸ τοῦ Καλοῦ Ὁρους, Μάρκος (Ματθαῖος), Κύριλλος (Κλήμης), Θεόκτιστος (Θωμᾶς) καὶ Βαρνάβας (Βαρλαάμ), οἱ δύο ἀντάδελφοι Μάξιμος καὶ Θεόγνωστος (voir plus loin p. 127), Ἰωσήφ (Ἰλαρίων), Γεννάδιος (Ἰγνάτιος), Γεράσιμος (Γρηγόριος), Γερμανός (Γεράσιμος).

La commémoration de ces confesseurs de l'orthodoxie est consignée dans le même manuscrit Vatic. Palatin grec 367 au f. 178 :

Μνήμη τῶν ὁσίων πατέρων ἡμῶν καὶ ὁμολογητῶν Ἰωάννου, Κώνων (ος) καὶ τῶν σὺν αὐτοῖς μοναχῶν ἰά' τῶν ἐκκαυθέντων ὑπὸ τῶν δυσσεβῶν καὶ κακοδόξων καὶ αἰρετικῶν διὰ τὸ λέγειν αὐτούς (on pourrait lire même αὐτοῖς), ὅτι τὰ ἄζυμα παρὰ Ἰουδαίοις καὶ Ἑλληνισταῖς εἰσιν· καὶ οὐ παρέδωκαν αὐτὸ οἱ Ἀπόστολοι καὶ οἰκουμενικαὶ σύνοδοι, ἀλλὰ ἐνζυμον ἄρτον· ὃ ἐστίν εἰς τύπον τοῦ τιμίου σώματος τοῦ Κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ· ἐν δὲ τῷ Ὑψλθ' ἔτει τῇ ιθ' μαΐῳ ἐμαρτύρησαν (1).

Le supplice des moines chypriotes est mentionné par l'Anonyme grec publié par Allatius, *De Ecclesiae Occidentalis atque Orientalis perpetua Consensione*, Coloniae 1643, p. 693/5, d'où il est répété par Sathas, o. c., p. πγ', aussi bien dans le *Tractatus contra Graecorum errores*, attribué au diacre Pantaléon, Migne, *P. G.*, 140, c. 487-574. Il est opportun de citer ici le passage de c. 518 D : Hunc igitur Michaellem (Cerularium) Graeci usque hodie sequentes, Latinos Azymitas voce publica asserere non verentur. Unde in tantam excaecationem et contemptum apud eos devenit mysterium Sacramenti, ut non solum in mortis articulo ex eo sumere recusent, verum etiam incendii supplicium potius eligant sentire quam simpliciter confiteri. Probat hoc Cyprius, qui (il faut corriger : Cyprus, quae) nostris temporibus duodecim monachos Graecos, isto errore laborantes, novos diaboli martyres, per flammam ignis produxit. Dicebant enim praedicti monachi : Sacramentum Latinorum lutum esse, et non sacramentum : et quod

(1) Dans le f. 180^r une main postérieure et plus grossière a écrit : Μηνὶ Μαΐῳ ιθ' ἡμέρᾳ τετράδι' τῆς ὑψλθ' ἐ(γ)χρονίας ἐτελ(ε)ιώθησαν διὰ πυρὸς οἱ μοναχοὶ Ἰωαννείκιος καὶ Κώνων (sic) καὶ οἱ μετ' αὐτοῦ. Ces deux remarques sont rapportées dans le *Catalogus Codicum hagiographicorum Graecorum Bibliothecae Vaticanae*, Bruxelles 1899, p. 226 s., où on lit Ἰωάννης Ἀνίκιος au lieu de Ἰωαννείκιος.

sacrificantes vel sumentes ex eo, more gentilium daemoniis immolarent.

De l'expression « nostris temporibus » et plus encore de la souscription finale (c. 540 D) : « Haec autem scripta sunt anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo secundo in civitate Constantinopolis a fratribus Praedicatoribus », on peut avec raison inférer que les auteurs de l'opuscule polémique contre les Grecs étaient contemporains de l'événement : leur témoignage est donc très précieux. Ils ne vont pas contre la vérité, même lorsqu'ils énumèrent *duodecim monachos graecos*. En effet le moine qui devait compléter le nombre 13, c'est-à-dire Théognoste, le frère de Macaire, était mort en prison le 5 avril 1231 (Sathas, p. 33 s.).

Bien que la date soit fixée avec une précision absolue dans la διήγησις et le ménologe, μνήμη, du manuscrit Palatin (le 19 mai 1231), les historiens donnent néanmoins presque toujours des dates inexactes.

Déjà Zanetti, *Graeca D. Marci Biblioth.*, p. 303, traduit l'année de l'ère byzantine en l'année du Christ 1235. Puis c'est l'éditeur même du martyre, C. Sathas, *Bibliotheca*, p. πγ', qui établit la date 1221, en la mettant en relation avec l'arrivée à Chypre du légat pontifical, Pélage, après l'expédition en Syrie et en Égypte. Cette date a été adoptée par Sakellarios, *Κυπριακά* 2^e éd. I (1890), p. 431 et 435, et par Lampros, *Ἱστορία τῆς Ἑλλάδος*, 5^e (1908), p. 492. Moins exact, Lagopatis, *Γερμανὸς ὁ β' πατριάρχης*, 1914, p. 105, parle de l'année 1222 et de 14 moines brûlés (1).

Tandis que MILIARAKIS, *Ἱστορία τοῦ βασιλείου τῆς Νικαίας*, Athènes 1908, p. 305, note 1, assigne le martyre à l'an 1230, Hergenröther-Kirsch, *Handbuch der allgemeinen Kirchengeschichte*, 4^e éd. II (1904), p. 726, le fait remonter à 1225.

Mais la vraie date du martyre est sans aucun doute l'an 1231, comme nous le confirme la lettre du Pape Grégoire IX (2) à

(1) Palmieri dans l'article *Église de Chypre*, *Dictionnaire de Théologie catholique*, II, c. 2435 s., bien qu'il n'expose aucune date, met le martyre en relation avec les événements de 1220-1221/2.

(2) La lettre est enregistrée par POTTHAST, *Regesta Pontificum Romanorum* n. 8673 et RÖHRICHT, *Regesta regni Hierosolymitani* n° 1023; elle manque dans le Regeste de Grégoire IX de Auvray.

l'archevêque de Nicosie en date du 5 mars 1231, publiée par Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, III (1855), p. 629-630.

La lettre papale, en réponse à une relation détaillée envoyée à Rome par Eustorge, et qui ne s'est pas conservée, parle des 13 moines dans des termes qui ne pourraient pas être plus clairs. « Adiecisti preterea de quibusdam monachis Grecis, qui, male de fide catholica sentientes, publice testantur non esse in altari nostro Eucharistie sacramentum, nec de azymo, sed de fermentato potius debere confici corpus Christi, alia plura enormiaque errorem sapiunt manifestum publice proponendo; propter quod illos usque ad beneplacitum nostrum carceri deputasti, et diligenter a te moniti nolunt ab errore hujusmodi resilire absque sui consilio patriarche. Nos igitur zelum et rectitudinem tuam in Domino commendantes, fraternitati tuae per apostolica scripta precipiendo mandamus quatinus, si ita est, predictos nobiles (on fait allusion à « Balian III d'Ibelin, fils aîné du vieux sire de Beyrouth », et à Échive, fille de Gualtère de Montbéliard, qui avaient contracté mariage : seu potius contubernium, contra interdictum ecclesie), cum fautoribus suis ... tam auctoritate nostra quam tua, usque ad satisfactionem condignam facias publice nunciari, invocans ad hoc nihilominus contra eos auxilium brachii secularis, si videris expedire, contra predictos monachos sicut contra hereticos processurus nullis litteris veritati et justicie prejudicantibus a sede apostolica perpetratis.

« Datum Laterani, tertio nonas Martij, pontificatus nostri anno quarto. »

La procédure contre ces moines aurait dû se conformer à la sentence d'excommunication portée par Grégoire IX contre les hérétiques, février 1231 : cf. Auvray, *Le Registre de Grégoire IX*, I, c. 351, n. 359 :

Incipiunt capitula contra Patarenos edita.

Excomunicamus et anathematizamus universos haereticos, Cataros, Patarenos, pauperes de Lugduno.... Dapnati vero per ecclesiam seculari judicio relinquuntur, animadversione debita puniendi, clericis prius a suis ordinibus degradatis. Si qui autem de praedictis, postquam fuerint deprehensi, redire noluerint ad agendum condignam poenitentiam, in perpetuo carcere detrudantur. *Decretal. Gregor. IX*, lib. V, tit. VII, cap. xv.

Mais les choses ne se passèrent pas selon la nouvelle ordonnance papale.

L'archevêque Eustorge, devant se rendre aux Lieux Saints en échange de certains services particuliers (1), livra les moines, toujours inébranlables dans leur profession de foi, à André. Celui-ci ne se contenta pas de les tenir en prison à perpétuité, mais dans une audience solennelle, en présence du Roi Henri et de la cour, les fit condamner à mort et au feu (2)...

Ce douloureux épisode n'est que l'épilogue des acrimonieuses querelles religieuses entre Grecs et Latins, querelles qui étaient aussi alimentées et fomentées par des antagonismes économiques et politiques entre le gouvernement franc et la population grecque, entre le clergé latin et orthodoxe (3).

Une esquisse des conditions des Grecs orthodoxes sous la domination latine a été tracée, sous de sombres couleurs, dans la lettre du Patriarche Germain II adressée au Pape Grégoire IX pour intercéder en faveur de ses coreligionnaires. L'éloquent champion de l'orthodoxie ne manqua pas de rappeler au pontife romain le supplice infligé aux moines chypriotes, qui constituait alors, même selon lui, un fait unique, et de lui demander s'il approuvait cette manière d'agir. Voici les paroles de Germain : "Εν ἐλείπετο μόνον, καὶ γέγονε καὶ αὐτό, ἵνα μαρτυρίαις καιρὸς ἐνστῇ (corr. αὐτῇ de Mansi), καὶ βῆμα τυραννικὸν

(1) Cf. SATHAS, p. 33 : Καὶ μετὰ χρόνους τρεῖς ὁ ἀρχιεπίσκοπος πρὸς τὰ μέρη τῆς ἀνατολῆς βουλομένος ἀπελθεῖν διὰ τινὰς δουλείας αὐτοῦ, εἰς τὴν τρίτην ἐρώτησιν αὐτοῖς τοὺς τοιοῦτους πατέρας παρέστησεν... Ὁ δὲ αὐτοῖς θυμοῦ πλησθεὶς παρέδωκεν αὐτοὺς τῷ Ἀνδρέᾳ, κακείνους τῇ φυλακῇ παραδούς τῷ δεσμοφύλακι ἀσφαλῶς τηρεῖν παρήγγαλεν. Les motifs du départ d'Eustorge sont bien connus : Balian, irrité, menaçait de tuer le prélat, s'il ne levait la condamnation : mais « plutôt que de faiblir, Eustorge se retira à Saint-Jean d'Acre pour préserver ses jours ». Cf. MAS-LATRIE, *Histoire des Archevêques Latins de Chypre*, *Archives de l'Orient Latin*, II (1894), p. 217 ss.

(2) L'arrêt a été rendu dans la διήγησις en ces termes : Ἐπεὶ οἱ μονάζοντες οὗτοι τῶν Γραικῶν λέγουσιν, ὅτι τὸ ἄζυμον οὐ δέδοται παρὰ Χριστοῦ προσφέρειν ὑπὲρ αὐτοῦ, ἀλλὰ τὸ ἐνζυμον, κακοὶ κακῶς ἀπολέσθωσαν, καὶ τοὺς εἰς τοῦτο βλασφημοῦντας ἀποφαινόμεθα, ἵνα πρῶτον δῆσαντες αὐτῶν τὰς πόδας διὰ τῆς ἀγορᾶς τούτους ἔλκωσιν, ἥτοι τοῦ ποταμοῦ, ἵνα διὰ τῶν πετρῶν τῶν ἐν τῷ ποταμῷ κατατριβῶσιν αὐτῶν αἱ σάρκες· ἔπειτα δὲ τῷ πυρὶ παραπέμψωσι. Sathas, p. 38.

(3) MAS-LATRIE, *Histoire des Archevêques Latins dans l'île de Chypre*, I, c., p. 217 ss. HACKET, *A history of the orthodox Church of Cyprus*, p. 81 ss. PALMERI, *Église de Chypre*, *Dictionnaire de Théologie Catholique*, II, 1915, c. 2434-42, 2449-56.

προτεθῆ, καὶ θρόνος μαρτυρικὸς ἀνοιγῇ... οἶδεν ἃ λέγω ἡ Κύπρος, ἡ περιώνυμος νῆσος, νέους μάρτυρας θεασαμένη καὶ στρατιώτας Χριστοῦ, οἱ πρότερον δι' ὕδατος διελθόντες θαλῶν τῆς κατανύξεως καὶ τοῖς ἰδρῶσι λουσάμενοι τοῖς ἐκ τῶν ἀσκητικῶν τοῦ σώματος πόνων ἐπὶ χρόνοις μακροῖς, τὸ τελευταῖον διήλθον διὰ πυρὸς καὶ ὕδατος, καὶ ἐξήγαγεν αὐτοὺς ὁ ἀγωνοθέτης θεὸς εἰς τὴν οὐράνιον ἀναψυχὴν. Καλὰ γε ταῦτα, ἀγιώτατε καὶ τοῦ ἀποστόλου Πέτρου διάδοχε; (Mansi, *Concil.* 23, 53 B-C; Sathas, o. c., p. 44) (1).

La lettre de Germain, sans date, ne peut donc pas être assignée à l'an 1228 (Mansi, o. c., 48 C en marge : χρόν. χριστ. 1228), mais à l'année 1231 (Sathas, o. c., p. πξ') ou 1232 (Wadding, *Annal. Minorum* II, p. 296; Hergenroether-Kirsch, II, p. 720; Lagopatis, o. c., p. 109) : plus exactement, elle a été écrite quelque temps après le 18 mai 1231 et plusieurs jours avant le 26 juillet 1232, date de la réponse du pape à la lettre du patriarche (2). Voici une nouvelle preuve en faveur de l'année 1231 comme date du martyre.

Ce serait, d'ailleurs, très intéressant de mieux connaître la personnalité d'André, contre lequel l'auteur de la διήγησις se lance avec des épithètes injurieuses (ζηλωτῆς κακίας καὶ ὄργανον p. 25, ὁ τῆς κακίας υἱὸς p. 38, ὁ θηρίων ὠμότερος p. 36). André était latin d'origine; ses compatriotes le nommaient κῆρυξ : Ἀνδρέαν τῷ γένει Λατῖνον, ὃν οἱ τοῦ γένους εἰώθασι καλεῖν κήρυκα, p. 25. Plus loin il est appelé : μαρίστωρ Ἀνδρέας (p. 38).

Était-il fonctionnaire de l'ordre judiciaire ou civil, selon les acceptions du mot *praeco*, traduit en grec par κῆρυξ? Cf. Ducange-Faure, *Glossarium mediae et infimae latinitatis* : Praeco = Praetor seu Judex urbanus, Maior, Maior villae... Nescio an hac notione Praeconem intellexerit Gauterius *De bellis Antiochenis* p. 413 : Dux igitur Vicecomitem (Antiochiae) ad se vocari jubet, Vicecomes Praetorem, Praetor Praeconem,

(1) Il faut remarquer l'identité d'expressions entre les paroles de Germain et celles de la διήγησις (p. 39) : πρότερον μὲν δι' ὕδατος τοῦ τῆς κατανύξεως διελθόντες, ὕστερον δὲ διὰ πυρὸς δοκιμασθέντες· καὶ ἐπληρώθη εἰς αὐτοὺς τὰ τοῦ προφήτου Δαυὶδ ῥήματα· διήλθομεν διὰ πυρὸς καὶ ὕδατος, καὶ ἐξήγαγε; ἡμᾶς εἰς ἀναψυχὴν (Psalm. 65, 12). L'emprunt du psautier n'aurait pas été possible, si les moines n'avaient subi la double épreuve de l'eau et du feu (voir p. 173, note 2).

(2) La lettre est publiée par Mansi, op. cit., 55-59 et enregistrée dans Potthast n° 8981 et Auvray : « Datum Reate septimo Kalendas Augusti, pontificatus nostri anno sexto. »

Praeco Judicem, etc. A ces diverses acceptions s'adapte aussi le mot *μαίστωρ* = Magister judex vel justitiarius, Magister civium etc. On doit exclure que le mot *κῆρυξ* signifie ici ἀπὸ τάξεως τῶν ἀδελφῶν τῶν Κηρύκων ou τῆς Κηρύκων (φρακηρύκων) τάξεως = *Fratres ordinis Praedicatorum* d'après Ducange, *Glossarium mediae et infimae graecitatis*.

Et par suite il faut renoncer à penser à l'inquisition, dont Grégoire IX chargea officiellement les Frères Prêcheurs vers l'année 1233, comme on pourrait tout d'abord le croire à cause des mots : Σὺ τὰ τῆς ἐκκλησίας δίκαια φέρεις καὶ προάγεις, καί, εἴ τι φανεῖ σοι, ποιήσον, p. 37.

Il n'est pas probable, en effet, que l'un des premiers actes de l'inquisition dominicaine se doive rencontrer en Orient, à Nicosie, où l'ordre avait fondé un couvent dès 1226 (1). André plutôt devait représenter et présider le tribunal ecclésiastique duquel le crime d'hérésie était justiciable : cf. Ἀσίζαι τῆς Κύπρου Β', σσ' (Sathas, o. c., τόμ. ζ', p. 477). C'est précisément par sa qualité de juge ecclésiastique qu'il déclara : ἡμῶν οὐκ ἔξεστιν ἀπολέσαι οὐδένα ἢ μετὰ τὴν ἀπόφασιν τὴν ὑπεύθυνον πρὸς τὸν δημόσιον παραδοῦναι ἐπὶ τῷ τιμωρήσασθαι (p. 38).

Par ailleurs, les renseignements qu'on peut tirer de la διήγησις au sujet de Macaire se réduisent à peu de chose.

Les deux frères Michel et Théodore, natifs de Καλὸν Ὅρος qui était τὸν τρόπον χρηστοί, τὸν βίον σώφρονες, τὸν νοῦν εὐφρονέστατοι καὶ περικαλλέστατοι, arrivés dans l'île de Chypre (2), entrent en relations avec les moines du monastère de la Sainte Vierge Cantariotisse et se sentent portés à rivaliser de mérite avec eux. Ils disent adieu aux richesses, aux parents, et avec leur disciple Jean se présentent au dit monastère, où Dieu les assemble tous par sa providence (οἰκονομικῶς). Les pères, en conférant la tonsure aux nouveaux venus, imposent le nom de Macaire au πανθαύμαστος Michel, celui de Théodorète à son frère Théodore, et à leur élève Jean le nom de Hilarion.

(1) Cf. HACKET, p. 592.

(2) La διήγησις ne nous dit pas pour quels motifs Michel et Théodore quittèrent Calon Oros et vinrent à Chypre, où ils avaient été précédés par leurs concitoyens Jean, Conon et Jérémie. Nous croyons pouvoir en indiquer le motif principal dans la conquête de Calonoros par 'Alā ed-Dīn, dont nous avons parlé à la p. 166.

Théodorète n'avait pas accompli trois ans de souffrance dans la prison, que ὁ ἐκ τοῦ Καλοῦ Ὁρους ὀρμώμενος, ὁ διὰ τοῦ θεοῦ καὶ ἀγγελικοῦ σχήματος μετονομασθεὶς Θεάγνωστος (p. 33), tomba gravement malade et rendit, dans les fers, le dernier soupir le 5 avril 1231 (p. 35). André fit trainer par les rues de la ville et jeter dans le bûcher son cadavre. Alors les Pères, prévoyant leur fin prochaine, revêtirent de l'habit monastique (τὸ μέγα οὐ ἀγγελικὸν σχῆμα) même ceux qui ne l'avaient pas encore reçu. A cette occasion Macaire reçut le nom de Maxime (τὸν Μακάριον τὸν ἀπὸ τοῦ Καλοῦ Ὁρους, Μάξιμον, il est à sous-entendre ὠνόμασαν).

Donc notre Macaire, lorsqu'il écrivait la poésie-préface, n'avait pas encore prononcé les vœux solennels, mais espérait les émettre bientôt. Or, cette circonstance nous permet de comprendre exactement le sens des mots τάχα μοναχοῦ τοῦ δῆθεν (v. 3).

Parmi les épithètes élogieuses que l'auteur de la διήγησις prodigue çà et là à ses héros, il n'y en a pas une pour mettre en relief leur érudition, leur savoir. Si quelqu'un des moines eût été savant et eût laissé quelques écrits pour témoigner de sa doctrine, le panégyriste n'aurait pas passé sous silence l'un des côtés les plus favorables à son but d'exalter ses héros qui étaient engagés dans des querelles doctrinales.

De plus, les coreligionnaires auraient regardé avec la plus haute vénération et considération les ouvrages que ces martyrs de leur orthodoxie auraient composés.

Donc parmi les 13 moines il n'y en avait pas un seul qui eût acquis un renom de lettré : ni Macaire non plus, qui peut-être n'a pas pu dépasser le rôle de simple copiste, comme nous le montrent les petits morceaux qui nous sont parvenus.

Aux deux poésies publiées par MM. Anastasijév et Banescu nous pouvons ajouter d'autres Στίχοι Μακαρίου, qui, au nombre de 22, forment une exhortation au lecteur de tirer tout le profit spirituel du livre écrit par lui, livre qui contient une richesse impérissable pour l'âme et pour le corps. Ces vers se trouvent dans le même manuscrit Palatin grec 367, fol. 68, et sont suivis par une brève exhortation en prose, dans laquelle le lecteur est prié de parcourir le livre avec crainte de Dieu et humilité. Le lecteur y est encore prié de se reconnaître mortel, bien qu'il

sache des sciences innombrables, et de se souvenir du scribe, Macaire l'étranger. C'est donc un résumé des pensées exprimées dans le morceau précédent; plus encore le nom du copiste. Suit une lamentation : « Malheur à nous misérables ! Quel est l'utilité de cette vie ? » La réponse est empruntée à S. Jean Chrysostome (1).

Quel était donc le livre écrit par Macaire ? Nous ne pouvons pas le savoir, parce que les deux morceaux font seulement une très vague allusion au contenu pieux du livre. Il est bien difficile de rapporter au livre entier de Macaire les paroles qui se trouvent dans la page précédente 68^r : Μακαρίου (en rouge). Ταῦτα τὰ μυθώδη ληρήματα τοῦ ψευδωνύμου Μωάμεδ διὰ τοῦτο ἐνταῦθα ἐγράφησαν κτλ.

Car elles se rapportent directement à l'opuscule de fol. 61^r-68^r, Κατὰ Σαρακηνῶν, οἱ καὶ Ἰσμαηλῖται καλοῦνται, qui est un extrait de la Πανοπλία δογματική d'Euthyme Zigabène, ch. 28, P. G. CXXX, c. 1332-1360 (2).

Il faut néanmoins remarquer que dans les éditions de la *Panoplie* les mêmes expressions de Macaire se trouvent tout à la fin de ce chapitre (Migne, l. c., c. 1360 C-D). Il faut donc se demander si elles font partie dès l'origine, de l'ouvrage d'Euthyme, et, au cas négatif, d'où elles proviennent.

Pour répondre au premier point, nous avons examiné les manuscrits Vaticans de la *Panoplie*, comme les Vat. grecs 668, 1099, 1100, Ottob. gr. 73, Palat. gr. 299. Or, tous ces manuscrits finissent par les mots ἀλλοτριωνμένῳ (ou-νου) θεοῦ, en omettant le trait : Ταῦτα τὰ μυθώδη ληρήματα κτλ.

Il s'ensuit que ce trait n'est pas original.

Quant au second point, nous pouvons répondre avec absolue certitude que ce trait a été emprunté au manuscrit Palatin 367. C'est ce qu'a déclaré l'éditeur du chapitre 28 de la *Panoplie*

(1) Le nom de Chrysostome est indiqué par le monogramme usuel X . Bien que nous n'ayons pas retrouvé cette sentence dans les œuvres du grand Docteur, elle est probablement de lui, car elle est insérée dans *Eclogae de eleemosyna et hospitalitate*, Migne, P. G., t. LXIII, c. 716.

(2) Il est pareillement un extrait du chapitre 23 de la *Panoplie* l'opuscule Κατὰ Ἀρμενίων qui se trouve à fol. 56-61 = P. G. CXXX, c. 1174-1189. Cet extrait est mentionné par Ehrhard dans KRUMBACHER, *Gesch. d. byz. Litt.*, p. 51, comme un des traités anonymes contre les Arméniens qui se conservent inédits dans les manuscrits.

Frédéric Sylburg dans *Saracenica sive Moamethica*, ex typographico H. Commelini 1595, p. 124 : « Epilogus iste in solo quarto exstat, praefixo nomine Μακαρίου ». L'identité du *codex quartus* de Sylburg avec le Palat. 367 est encore assurée par de nombreuses variantes, reproduites dans les notes, qui sont tout à fait particulières à ce manuscrit (1).

Dans le manuscrit Vat. Palat. gr. 367 on ne trouve pas d'autres pièces de Macaire : mais à la page 172, on lit l'annotation suivante : Ἡ τεκνογονία τῶν παίδων τοῦ κυροῦ Ἰω(άννου : *in rasura*) τοῦ ἡμετέρου θείου καθὼς ἀναγράφονται διὰ οἰκει(σ)ιγερῶν αὐτοῦ γραμμάτων εἰς τὸ βιβλίον τοῦ Καλοδρίτου (sic) ἐκεῖνου.

L'allusion à un livre de Macaire, ὁ Καλορείτης ἐκεῖνος, est manifeste. S'agit-il d'un livre écrit, copié par Macaire simplement copiste, ou bien d'un livre écrit, composé par Macaire, l'écrivain, l'auteur?

Le Dr Banescu, au lieu de se poser et d'essayer de résoudre la question, nous laisse indécis, en parlant tantôt « d'un livre écrit par lui », tantôt « d'un livre qu'il venait d'y composer ».

Mais il nous semble qu'on peut résoudre la question dans le sens que Macaire copia ce livre.

Nous avons déjà remarqué le silence de la διήγησις au sujet de la science et de l'activité littéraire de Macaire. S'il avait réellement composé un livre de piété, l'aurole du martyr qui vint à ceindre plus tard le front de l'auteur n'aurait pas manqué de donner à cet ouvrage, bien que médiocre, le plus grand renom et diffusion, du moins dans l'île de Chypre.

Mais rien de tout cela, à la réserve de la remarque précédente.

De plus, le manque de culture, que révèle un examen attentif des petites pièces composées par Macaire, au point de vue de la langue et de la métrique (dont nous venons de parler plus haut), nous porte à croire que Macaire n'était pas en état de s'élever au-dessus du rôle de copiste.

Parmi les nombreux copistes homonymes enregistrés dans Vogel-Gardthausen, *Die Griechischen Schreiber des Mittelalters und der Renaissance*, il y en a un, qui pourrait bien s'identifier avec notre Macaire.

(1) Les trois autres manuscrits de Sylburg sont les Vatic.-Palat. 33, 200 et 345.

Le manuscrit Vallic. gr. 96 (F. 48), fol. 164, XIV^e siècle, nous a conservé des Στίχοι Μακαρίου μοναχοῦ, en tout douze iambes, qui forment une espèce de souscription du copiste, précédée par des réflexions morales (1).

« Celui qui m'aime beaucoup, se fatigue en vain : qui garde les bornes d'une amitié bien ordonnée, aura beaucoup de richesse, un héritage au ciel. Pourtant, nous, qui avons appris la caducité de la vie, nous cherchons seulement la dignité de la vertu dont la gloire est toute belle et réjouit les peuples, comme ta vertueuse doctrine, ô Père. Prie pour celui qui a écrit ce livre, pour Macaire vicieux et profane, impur dans ses œuvres. »

Le manuscrit contient surtout des traités ascétiques de saint Dorothee, Athanase, Maxime le Confesseur, de saint Jean Chrysostome et saint Jean Damascène, saint Basile. L'iambé 12, qui est adressé à un seul Père, ne s'adapte pas à tout le contenu du manuscrit.

Le morceau doit donc avoir été copié d'un autre manuscrit contenant les œuvres d'un seul Père : ou plutôt, il se rapporte uniquement à la pièce précédente. Macaire aurait eu l'habitude d'entremêler ses vers ou proses aux œuvres qu'il venait de copier pour son livre : à la fin de ce livre il plaça la poésie Γέγραπται ἡ βίβλος αὕτη.

Le contenu ascétique du manuscrit de la Vallicellana correspond à celui du livre de Macaire mieux que le mélange du manuscrit Palatin. En outre l'âge du manuscrit et surtout sa provenance de Chypre (2) réduisent beaucoup le nombre des scribes homonymes, auxquels on pourrait attribuer la pièce iambique. Néanmoins nous avouons que la paternité de Macaire Caloreitès à l'égard de cette pièce n'est pas certaine.

En ce qui concerne la langue employée par Macaire dans les

(1) Cf. Martini, *Catalogo di Manoscritti greci*, II, p. 165 s.

(2) La provenance chypriote de ce ms. se révèle par des notes marginales de main postérieure. Par ex. on lit au fol. 95^v (et 119^v) : τὸν πανιερώτατον καὶ θεοτίμητον ἐπίσκοπον Ἀρσενόης ὁ καὶ πρόεδρος Πάνφου : aux fol. 30^v, 62^v, 113^v on nomme τὸν... κύριον καὶ ἀρέντην μου τὸν σὺν Μπαλιᾶν τενθέρ = Balian, fils de Philippe de Nevaire, le fameux soldat, homme d'état, écrivain et poète Philippe de Novara, + 1263, sur lequel v. Gaston Paris, *Romania* 19, p. 19 et *Les gestes des Chiprois* p. par Raynaud, Genève 1887, p. xiii ss. A cause de ces allusions à Balian, qui était déjà καθολικός en 1242, le ms. doit remonter au XIII^e siècle.

deux morceaux, le D^r Banescu observe : « La langue de Kalo-ritès est la langue écrite ». Cela est entièrement vrai de l'*alphabet*; mais, dans le second morceau, la langue vulgaire commence à se faire jour. Ainsi nous avons chez le même auteur l'emploi de la langue écrite et, dans une certaine mesure tout au moins, celui de la langue vulgaire (p. 6).

Nous croyons devoir faire au jugement de M. Banescu cette remarque : qu'on ne doit pas distinguer nettement entre le premier et le second morceau relativement à l'usage des vulgarismes, car ils se rencontrent également nombreux dans la première poésie.

Il suffira de rappeler, par exemple, v. 4 αἰσχροῖς ἐνθυμήσεις, v. 30 ἐκεῖσε au lieu de ἐκεῖ et, surtout, les incongruités dans l'emploi des cas, v. 33 με τῷ σῷ δούλῳ, v. 44 με τῷ τάλα, v. 46 ταύτην ἴλεον ὄμμα δεῖξον, v. 19 κριτὴν-ἀτενίσαι, v. 10 ἄς (pour αἷς) μέλλω παραδοθῆν', où nous croyons qu'on doit lire, avec le ms., παραδοθεῖν : Cf. Poème de Michel Glycas, v. 358 s. : ἄν ἔχῃ εἰς ὄρος ἀναβῆν... χαλάσειν ἔχει ὁπὲ ποτε, κατακλιθῆν καὶ πέσειν (ἀναβεῖν, κατακλιθεῖν cod. dans Legrand, *Bibl. gr. vulgaire* I, p. 30).

Des vulgarismes se rencontrent aussi bien dans les Στίχοι Μακαρίου, que nous publions : v. 6-8 ὅπως ἐκκαρπούσαι, ... διδάσκεισαι, φωτίζεσαι, v. 12 μετὰ φόβου καὶ ταπεινώσει, v. 39 ἡ βέλλος... ἔχων et dans la profession de foi contre les Mahométans ὡς ἂν καταγελῶσιν καὶ διαπτύουσι et τῶν τῇ ψυχῇ καὶ τὸ σῶμα τῇ ἀπολεία παραδιδόντων.

Quelques-uns de ces vulgarismes doivent, sans doute, être mis sur le compte du copiste (comme nous pouvons le contrôler pour des textes patristiques contenus dans le manuscrit), mais pour la plupart ils sont dus à Macaire lui-même, comme il est prouvé par le mètre pour μετὰ ... ταπεινώσει et ἡ βέλλος... ἔχων.

On voit bien que Macaire avait des prétentions d'écrire correctement et littérairement, mais il n'est pas arrivé à se dépouiller complètement des vulgarismes ou bien il ne les dédaignait pas : ce qui était en harmonie avec sa culture. Il faut, en effet, ne pas oublier que Macaire, qui est né et a vécu dans sa jeunesse à Calonoros, était dépourvu d'une bonne et solide éducation et d'une instruction littéraire, telle qu'il aurait pu en avoir dans un milieu plus adapté, c'est-à-dire à Constantinople ou à Nicée.

Quant à la métrique, nous n'avons rien à remarquer à propos du vers politique pentadécasyllabique, qui est réuni par distiques selon l'ordre de l'alphabet dans beaucoup d'autres morceaux analogues, comme dans l'Ἀλφαριθμητικόν τοῦ κυροῦ Συμεῶν καὶ λογοθέτου τοῦ δρόμου, Inc. Ἀπὸ βλεφάρων δάκρυα, ἀπὸ καρδίας πόνους, qui se trouve dans le cod. Vat. Palat. 367, fol. 135 = Migne, *P. G.* 114, c. 132.

Nous devons, par contre, examiner mieux la métrique de la « poésie-préface » et de celle que nous éditons ici pour la première fois.

Le Dr Banescu dit simplement que la poésie-préface est « en vers de seize syllabes ». Or, cette définition ne suffit pas à nous donner une idée exacte du mètre, et, par cela même, de l'état de conservation du texte. Il est mieux d'adopter l'une des définitions suivantes : « metrum anacreonticum, syllaborum quantitate neglecta » (Hannsen, *Philologus*, Supplementband 5, 1889, p. 208), ou « prosodieloser Achtsilber » (Maas, *Byz. Zeitschrift* 12, 1903, p. 303 n. 1), ou « anacréontique tonique de huit syllabes » (Bouvy, *Byz. Zeitschrift* 2, 1892, p. 111 s.).

Les poésies composées avec ce mètre sont assez nombreuses : cinq sont décrites par Hannsen, l. c., sous les n. 15, 19-22 ; trois par Maas, l. c. Mais on en peut facilement augmenter le nombre. Il suffira de citer parmi les Ἐξαποστειλάρια τῆς ὅλης Ἑβδομάδος (Ὁρολόγιον τὸ μέγα, Romae 1876, p. 54) ceux qui commencent par Ὁ γλυκασμὸς τῶν ἀγγέλων, Ἐν τῷ σταυρῷ παρεστῶσα, la prière à la Vierge Δέσποινα, δέσποινα, μητὲρ éditée dans le Μέγα Προσευχητικόν, Athènes 1906, p. 373 s. et le long θρῆνος ἑρωτικὸς εἰς τὸν Χριστὸν καὶ τὴν Θεοτόκον dans le manuscrit du Mont Athos 3835 s. XVI, d'après Lampros, *Catalogue of the Greek Manuscripts on Mount Athos* I, p. 408, qui commence par Δύναμιν χορήγησόν μοι — οὐρανόθεν, ποθητέ μου, — καὶ σοφῶς ὁδήγησόν με — πρὸς τὴν σὴν δοξολογίαν.

L'accent primaire réside sur la septième syllabe, tandis qu'un accent secondaire est placé quelquefois de préférence sur la quatrième, comme dans le morceau publié par Bouvy, *Byz. Zeitschr.* 2, p. 112 et dans les Ἐξαποστειλάρια ou bien sur la troisième, comme dans notre Macaire (1).

(1) Voir sur ce sujet Meyer W., *Gesammelte Abhandlungen* II, p. 57 s.

De ces poésies, les unes ont la strophe de six vers (comme l' *ᾠδᾶριον κατανυκτικὸν* de Léon le Sage dans *Matranga, Anecd. Gr.*, p. 683), ou de quatre (comme les *Ἐπιτύμβια εἰς τὸν αὐτὸν Χριστοφύρον* publiés par Sternbach dans *Eos* 5, 1898/9, p. 15-17) : les autres ont une structure strophique très inconstante, ou en manquent tout à fait, comme la poésie de Catrarrès contre Néophyte dans *Matranga*, p. 675/682.

Or, les deux morceaux de Macaire ont la strophe de 4 vers. La strophe est mieux conservée dans les *Στίχοι* commençants par *Ὁρα, ἀδελφέ*, attendu que les deux vers 33-34 seulement manquent d'un couple d'octonaires pour parfaire la strophe.

Au contraire, quatre passages de la poésie ont la strophe inachevée, entre les vers 39-41, 46-49, 52-53, 82-83.

Maintenant, on peut faire deux hypothèses : 1) les vers sont tombés par négligence ou par volonté du copiste, ou 2) les vers manquent dès l'origine dans le texte, comme s'il était parfois permis de briser la monotonie de la strophe.

Cette dernière hypothèse pourrait, il est vrai, paraître probable, si on rapproche le morceau d'autres poésies de ce genre, par exemple, de celle du Macrembolitès, publiée par Miller dans *Manuelis Philae Carmina* I, p. 457, où parmi 5 strophes on en a quatre de quatre vers et une seule, la moyenne, de deux. La première hypothèse cependant nous semble plus vraisemblable pour plusieurs raisons.

D'abord, en ce qui touche la poésie *Ὁρα, ἀδελφέ*, il est naturel de penser que dans l'unique passage où la strophe serait représentée par un seul distique, il manque le deuxième couple de vers, qui devait déterminer la qualité du trésor inépuisable, c'est-à-dire trésor de sagesse, de vie éternelle, des divins enseignements, par exemple (On éviterait ainsi le voisinage de *αὕτη γὰρ ἂ ὅσα γὰρ*).

On peut donc penser, par l'analogie, que Macaire adopta la même division strophique pour l'autre poésie. C'est en effet en suivant les traces de la strophe, que nous avons soupçonné des lacunes dans les passages où la strophe est tronquée.

Nos soupçons furent de même entretenus et confirmés par l'examen du texte.

Nous observâmes d'abord que le vers 47-48 *προὔδωκαν ἡμᾶς* se lie mal avec les vers qui précèdent et avec ceux qui suivent.

On lit en effet ἡμεῖς δὲ... εἰπόντες καὶ... ὁμολογοῦντες, προῦδωκαν ἡμᾶς ... αὖθις δὲ καταλαβόντες ... εἶπαμεν.

Il semblerait que les deux premiers participes dussent être réunis à des verbes à l'indicatif, exprimant le contenu des réponses des moines en défense de leur orthodoxie, comme on lit dans la διήγησις : οἱ δὲ πάντα καλῶς ἐσαφήνισαν ... ἡρμήνευσαν... οὕτως πιστεύομεν, οὕτως ὁμολογοῦμεν et que devant αὖθις δὲ καταλαβόντες manque le complément de ce verbe (κατέλαβον εἰς τὴν Λευκωσίαν, p. 28, ἔως οὗ καὶ πρὸς τὴν αὐλὴν τοῦ ἀρχιερέως τῶν Λατίνων ἔστησαν, p. 29-30).

On peut donc admettre la perte : 1) de vers qui donnaient la réponse des moines et l'intimation de se présenter à Nicosie pour en rendre bon compte à l'archevêque latin (ἔλθετε πάντες ὑμεῖς πρὸς τὴν Λευκωσίαν παραστησόμενοι τῷ βήματι τοῦ ἀρχιερέως ἡμῶν λόγον δώσοντες ὧν κακῶς κατ' ἡμῶν ἐλαλήσατε, p. 27); 2) avant αὖθις δὲ καταλαβόντες de vers qui indiquaient l'arrivée à Leucosie, décrite en détail dans la διήγησις, p. 27/29.

Nous admettons pareillement une lacune avant les vers 53-56 καὶ μὴ ἔχοντες τίδρασαι — τοὺς πάντας — καὶ κρατοῦσιν. Il manquerait donc les termes exprimant l'impression que la franche réponse des moines produisit dans l'âme de l'archevêque Eustorge et de la suite (τούτων ἀκηκοὺς τῶν λόγων ὁ τῶν Λατίνων ἀρχιερεὺς, θυμοῦ ἀσχήτου πλησθεὶς, ἐκέλευσεν ἅπαντας βληθῆναι ἐν τῇ φυλακῇ, p. 30).

Enfin on pourrait indiquer la perte de deux vers devant le vers 83 : τὸ δ' ἐξῆς ὁ θεὸς οἶδεν εἰς ἡμᾶς τοὺς πτωχοὺς ξένους.

Ces vers devaient signifier à peu près ceci : *Voici ce qui est arrivé jusqu'ici* (ce qui arrivera par la suite, Dieu le sait) à nous pauvres étrangers. Quant à la lacune que nous fixons aux vers 30-31 διὰ τοῦτο καὶ αἰτοῦμαι μὴ μεμψθῆναι, nous ne pouvons pas faire de conjecture sûre; peut-être que Macaire demandait de n'être pas blâmé pour sa mauvaise et peu lisible écriture.

Mais nous devons apporter des restrictions à nos conjectures en ce qui concerne les lacunes, et cela pour les motifs suivants :

1) Nous ne nous trouvons pas en présence d'un écrivain qui savait manier la langue et le mètre comme il aurait voulu; c'est pourquoi certaines incorrections peuvent être attribuées à l'auteur lui-même.

2) Le nombre actuel des vers étant de 92, on peut penser qu'il manque seulement quatre vers pour compléter le nombre de 24 strophes.

Quant à ce dernier point, il est vrai que, à cause de l'absence de l'acrostiche alphabétique, la pièce ne doit pas avoir nécessairement 24 strophes, comme les ont des *στίχοι κατ' ἀλφάβητον* de ce genre. Mais si l'on considère que les autres morceaux publiés par Banescu ont à peu près le même nombre de strophes que la série alphabétique (A. 1 48 vers = 24 distiches : B. 1 92 vers = 23 strophes de quatre heptasyllabes : B. 2 46 vers = 23 strophes distiches), il est très vraisemblable que la pièce A. 2 *Γέγραπται ἡ βίβλος* se composait, dès l'origine, au moins de 96 vers réunis en 24 strophes. Nous avons dit « au moins », car il est quelquefois permis d'ajouter à la fin une strophe en plus, comme l'on voit pour les morceaux de Photius dans Christ-Paranikas, *Anthologia Graeca carminum christianorum*, p. 50 s. et de Christophe protasécritis dans Matranga, *Anecd. Gr.*, p. 667-669.

L'une ou l'autre de nos conjectures indiquées plus haut ne doit donc pas être absolument exclue.

Mais d'où vient-il que ces morceaux ont la structure strophique et presque le même nombre de strophes, ou distiques? Nous pensons que ceci dépend de l'influence de la riche littérature des « Alphabets édifiants » (*erbauliche Alphabete*, chez Krumbacher, p. 717-729), qui ont joué un rôle important dans l'instruction et l'éducation byzantines. Des personnes de médiocre culture, qui n'étaient pas poètes d'inspiration et de profession, devaient modeler leurs essais tirailés sur ces poésies, qu'ils avaient étudiées et même apprises par cœur.

II

OBSERVATIONS CRITIQUES SUR LES POÉSIES DE CONSTANTIN ANAGNOSTÈS.

A la suite des deux poésies de Macaire le D^r Banescu a publié aux p. 15-18 de la même brochure deux poésies de Constantin Anagnostès *πριμικήριος τῶν κατὰ Κύπρον ταβουλαρίων*, et, d'après

Krumbacher, très probablement le copiste du manuscrit Vat. Palat. 367 (1).

Au fol. 136^v de ce manuscrit se trouve le premier morceau, qui porte le titre Κωνσταντίνου Ἀναγνώστου ἡμιάμβια ἐπευχαιριστικά τῆς πρὸς αὐτὸν φιλικῆς διαθέσεως τοῦ ἐνδοξοτάτου σεκρετικοῦ (non σεκρεταρίου) κυροῦ Κωνσταντίνου et commence par Ἐγνωνκα, παμπόθητε — καὶ ὑπερθαύμαστε.

Krumbacher, trompé par la fausse transcription du mot παμπόθητε en πανυπόθητε dans le catalogue de Stevenson, crut que le vers du morceau était le vers politique, et par conséquent fit remarquer la dénomination, tout à fait étrange, insolite du vers politique par le mot hémiambe (v. *Geschichte der byzant. Litter.*, p. 773).

Le savant roumain a essayé, à la page 9 de sa brochure, de corriger le passage de Krumbacher relativement aux « 92 vers politiques » du morceau, en observant : « Ce ne sont en réalité que des vers de sept syllabes, pour lesquels le terme de ἡμιάμβια convient assez bien. En employant ce terme, l'auteur aura songé à la moitié du vers politique ou du tétramètre iambique... Les 92 vers de 7 syllabes sont construits d'après l'accent. »

Cela n'est pas exact. Les vers de Constantin Anagnostès sont appelés ἡμιάμβια ἐπευχαιριστικά parce que, comme les ἡμιάμβια συμποσιακά des fameux Ἀνακρέοντεα (1, 4-15 par ex.), ils sont construits en hémiambes ou anacréontiques heptasyllabiques (dimètre iambique catalectique).

Le vers n'est pas construit d'après l'accent, mais d'après la quantité : — — — — —, c'est-à-dire que la troisième syllabe doit être toujours brève. Naturellement, l'auteur s'est écarté des principes de la métrique classique pour suivre les innovations de l'âge byzantin au sujet de la prosodie et de la strophique.

En effet, 1) pour ce qui regarde la prosodie, les voyelles α, ι, υ peuvent être considérées brèves ou longues : voir par exemple :

(1) Nous ne croyons pas qu'on doive identifier Constantin Anagnostès avec le copiste lui-même du manuscrit Palatin. Nous essayerons de discuter cette question dans une étude comparative avec d'autres manuscrits qui nous semblent écrits de la même main.

v. 45 τῷ τοι καὶ γῶ

v. 72 ἀλλ' ἄψυχοι

v. 43 γράφην

v. 57 καὶ καὶ σῆγῶ

v. 23 καὶ ἀκριβῶς

v. 33 φιλῶ.

Quant à la quantité des autres voyelles ou diphthongues, une seule exception ;

a) pour la troisième syllabe du vers 30 κατεσκεύασεν αὐτῷ, où on pourrait bien intervertir αὐτῷ κατεσκεύασεν.

b) pour la sixième syllabe du vers 21 πολὺς, où on peut bien restituer πολλός.

2) Pour ce qui regarde la composition de la strophe, les vers sont réunis par strophes de quatre vers. Comme les 92 vers de la poésie forment seulement 23 strophes, on pourrait se demander s'il ne manque pas au moins une strophe (voir ce que nous avons observé à la p. 184). Or c'est précisément entre les vers 25-28 et 29-32 qu'on pourrait penser à une lacune, parce que la division strophique et la syntaxe laissent beaucoup à désirer.

Il nous reste à rectifier une dernière observation du Dr Banescu à propos des hémiambes de Constantin Anagnostès. « Ce qui mérite encore d'être relevé dans ce morceau, c'est la tendance évidente du poète à faire rimer ses vers. On y distingue des groupes de vers qui présentent du moins une assonance (cf. les groupes 1-4; 6-7; 19-20; 28-29; 44-45; 47-52; 56-58; 82-86). On sait que la rime fut introduite dans la poésie byzantine au xv^e siècle; nous avons donc en Anagnostès un des premiers qui se soient exercés à acquérir pour la poésie byzantine un élément qui lui était tout à fait inconnu » (p. 9).

Or, nous avouons tout notre scepticisme à cet égard. Les groupes indiqués par Banescu donneraient, en vérité, la proportion considérable de 30 % de rimes ou assonances : mais celles-ci nous semblent pour la plupart occasionnelles ou inévitables, en raison de la nature du texte même et des exigences du mètre et de la strophe. Par exemple, les groupes 1-4 et 6-7 sont formés par des adjectifs au vocatif, qui ne pouvaient pas donner d'autres désinences que en —τε ou —στε, comme par exemple dans l'inscription de la lettre contenue dans le même ms. Vatic. Palat. f. 111^v, θεόστεπτε, θεοφρούρητε, αἰ-
αύγουστε, πανευσεβέστατε, μέγιστε βασιλεῦ.

Or, qui oserait reconnaître dans ce passage de la lettre « la tendance évidente » à la recherche de rimes ou assonances?

Le groupe 44-45 μηδαμῶς, πεποιθῶς est brisé et séparé par le sens et par la strophe. Le groupe 85-86 est intimement lié au jeu de mots entre πληθυσμός et πλατυσμός : calembour, qu'un Byzantin ne laisse pas facilement échapper : cf. Manuelis Philae *Carmina inedita*, éd. Martini, 44, v. 97-99 et 68, v. 19-21.

Comme conclusion, nous croyons qu'Anagnostès n'a pas plus cherché à jouer avec la rime ou l'assonance que les autres versificateurs de son époque.

3) Comme l'auteur a employé dans cette pièce la langue écrite et a imité un mètre classique, il n'a pas fait de même des concessions à la poésie vulgaire.

C'est précisément à cause de cette imitation littéraire, qu'il a cru devoir se passer de la paroxytonèse du vers, qui est propre aux Byzantins : cf. par exemple les deux pièces de Christophe protasécritis et de Photius déjà citées; voir aussi mon article *Sulle poesie anacreontiche di Teodoro Prodromo, Rendiconti della Reale Accad. dei Lincei, Classe di scienze morali storiche e filologiche*, vol. XXVIII (1920), fasc. 12, pp. 426 ss.

Si Anagnostès avait voulu baser ses hémiambes sur les principes de la poésie vulgaire, il aurait dû sans doute les composer avec l'accent sur l'avant-dernière syllabe, selon la loi capitale de la rythmique byzantine.

Nous terminons en présentant des observations critiques sur le texte de la poésie anacréontique.

Dans le titre il faut lire σεκρετικοῦ au lieu σεκρεταρίου, car le manuscrit a l'abréviation usuelle de ικ en forme de ξ avec le circonflexe, comme au fol. 107 v. pour les mots σωματικῶς, ῥηγικόν, etc.

v. 25-32 Καὶ γὰρ ποτ' Ἀλέξανδρος	φάρμακον ὑγιεινὸν
ὁ γῆς κρατήσας πάσης	κατεσκεύασεν αὐτῷ, 30
ἔκειτο ἀσθενήσας.	ὃν διέβαλον ἐχθροί
ἔχων φίλον δ' ἰατρόν,	ὡς φαρτικὸν τυγχάνειν.

Cet endroit est probablement incomplet et corrompu. Il nous semble en effet qu'entre les deux strophes ont péri des mots

qualifiant mieux l'ami d'Alexandre, le médecin Philippe d'Acar-
nanie et indiquant qu'il fut prié de guérir le roi (v. Arrien,
Anab. II, 4, 8). Alors le médecin « lui prépara une potion salu-
taire, que ses ennemis accusèrent d'être empoisonnée ». De
plus le vers 30 est corrompu, car il a une diphthongue au lieu
d'une syllabe brève dans le troisième siège. La faute de quan-
tité peut être éliminée par la simple inversion des mots. Dans
le vers 31 on doit mettre δ , qui se rapporte à $\phi\acute{\alpha}\rho\mu\alpha\kappa\omicron\nu\ \upsilon\gamma\iota\epsilon\iota\nu\acute{\omicron}\nu$,
l'antithèse de $\phi\acute{\alpha}\rho\mu\alpha\kappa\omicron\nu\ \phi\theta\alpha\rho\tau\iota\kappa\acute{\omicron}\nu$.

v. 37 $\epsilon\pi\epsilon\iota\tau\alpha\ \tau\acute{\eta}\nu\ \kappa\acute{\alpha}\kappa\iota\sigma\tau\eta\nu$. Le morceau étant composé dans
la langue littéraire, on doit écrire $\kappa\alpha\kappa\iota\sigma\tau\eta\nu$ ou laisser le $\kappa\acute{\alpha}\kappa\iota\sigma\tau\omicron\nu$
du manuscrit, qui se pourrait expliquer par « the terminal
fluctuation » entre les adjectifs de deux et trois désinences. Du
reste, au fol. 141^r du ms. on trouve $\Lambda\epsilon\omicron\nu\nu\tau\alpha\ \beta\acute{\epsilon}\sigma\tau\omicron\nu$, où on atten-
drait $\beta\acute{\epsilon}\sigma\tau\eta\nu$; cf. *Bessarione* 21 (1917), p. 201 et 353.

v. 52 $\epsilon\chi\omicron\upsilon\mu\iota\ \epsilon\kappa\pi\lambda\acute{\eta}\rho\omega\tau\alpha$. L'observation « l'auteur a changé la
place de l'accent, pour accommoder le ton au vers précédent »
manque de fondement, parce que le mot doit être nécessai-
rement proparoxyton, de même que $\acute{\alpha}\pi\lambda\acute{\eta}\rho\omega\tau\omicron\varsigma$, $\epsilon\upsilon\pi\lambda\acute{\eta}\rho\omega\tau\omicron\varsigma$. Pour
ce motif et à cause des considérations que nous avons déjà
exposées, il n'y a donc pas déplacement d'accent par rapport
au rythme du vers précédent.

v. 65-72. Texte de l'édition.

Texte corrigé.

Ἐγὼ δ' ἔτι προσάξω
σῆς ἀγάπης ἄξιον·
χρυσὸν μὲν, ἀλλ' οὐκ ἔστιν
ὅλως ἂν ἀντάξιός,
ἄργυρον, ἀλλ' ἄχρηστον
πρὸς τὴν καλὴν σου ἀγάπην,
λίθους διαυγεστάτους,
ἀλλ' ἄψυχοι πέλουσιν.

Ἐγὼ δὲ τί προσάξω
σῆς ἀγάπης ἄξιον;
χρυσὸν μὲν; ἀλλ' οὐκ ἔστιν
ὅλως ἂν ἀντάξιός·
Ἄργυρον; ἀλλ' ἄχρηστον
πρὸς τὴν καλὴν σου ἀγάπην·
λίθους διαυγεστάτους;
ἀλλ' ἄψυχοι πέλουσιν.

L'auteur, après avoir reconnu l'intime affection de son
bienfaiteur, se demande : Mais qu'est-ce que je pourrais pré-
senter, qui soit digne de ton affection? de l'or? mais ce n'est
pas tout à fait équivalent; de l'argent?...

v. 91. Au lieu de <O> $\tau\acute{\alpha}\lambda\alpha\varsigma\ \text{Κωνσταντίνος}$, qui rétablit la
syllabe manquante, mais pas la brièveté de la voyelle dans la

troisième place, il faut proposer $\tau\acute{\alpha}\lambda\alpha\varsigma <\acute{\epsilon}>$, ou $\tau\acute{\alpha}\lambda\alpha\varsigma$ δὲ (δ' ὁ).

L'autre morceau de Constantin Anagnostès est une exhortation à l'un de ses jeunes élèves de ne pas se décourager à cause des punitions que le maître lui avait infligées pour le corriger de son irascibilité. Il renferme 46 vers politiques, qui se groupent très facilement en distiques (23). La langue présente des caractères plus nettement vulgaires jusqu'au vers 25 (cf. $\pi\alpha\iota\delta\acute{\iota}\nu$, $\nu\acute{\alpha}$, $\delta\acute{\iota}'$ ἑσέναν = $\delta\acute{\iota}\alpha$ σέ, $\tilde{\eta}\tau\omicron\nu$ = $\tilde{\eta}\nu$), mais du v. 26 à la fin elle est tout à fait exempte de vulgarismes. Cette composition d'Anagnostès a donc un trait de ressemblance avec celles de Théodore Prodrome et de Michel Glycas, étant, comme ces dernières, rédigée partie en grec littéral, partie en grec vulgaire (cf. Legrand, *Biblioth. gr. vulg.* I, p. xiv).

v. 3-9 οὐκ ἔδειςε νὰ λυπηθῇς... 4 οὐδὲ θήσεις εἰς τὴν σὴν καρδίαν τόσῃν θλίψιν — 7 ἀλλ' ἔδειςε, κἄν πρὸς μικρὸν ἐθλίβῃς καὶ [ἐ]λυπήθῃς... 9 παρὰ νὰ μεταστραφῇς]. Quant à ἔδειςε, Banescu fait dans l'*Index* la remarque ἔδειςε (aor.) : Heisenberg propose ἔδησε. Nous croyons qu'il faut écrire οὐκ ἔδει σε νὰ λυπηθῇς — ἀλλ' ἔδει σε παρὰ νὰ μεταστραφῇς. Cette construction s'explique très bien par contamination des deux constructions δεῖ + accus. avec l'infinitif et δεῖ + ἵνα : cf. Jannaris, *Historical Greek Grammar*, § 2081/2 et le commencement de la Ἀμαρτωλοῦ παράκλησις chez Legrand, op. cit., p. 17 ἐμὲν οὐ πρέπει νὰ λαλῶ, οὐδὲ νὰ συντυγχάνω, οὐ πρέπει ἐμὲν νὰ βλέπωμαι etc.

4) Pour intégrer la syllabe manquante, Heisenberg propose justement οὐδὲ (νὰ) θήσῃς.

v. 7 καὶ [ἐ]λυπήθῃς. Le ms. ayant καὶ ἐλυπήθῃς, il faut écrire καὶ (ou κα') ἐλυπήθῃς.

v. 9 παρὰ νὰ « déplacement de l'accent, à cause du rythme ». Comme ce déplacement d'accent n'est pas nécessaire (cf. v. 16, 18, 27, 39, 45), nous croyons qu'on doit plutôt penser à l'oscillation du ton dans cet adverbe. Comme l'on prononçait παρὰντὰ et πάραντα, μοναντὰ et μόναντα, on prononçait aussi bien παρὰντα et μοναντα (v. ce mot dans Ducange).

v. 13 ἀπρεπεῖς τινες λόγους] Corriger τινας (faute d'impression).

v. 42 καὶ τότε νὰ ἔξῃς ἔπαινον καὶ τιμὴν περὶ πάντων] Restituer la leçon du manuscrit παρὰ, représentée par l'abréviation usuelle (cf. Zérételi, *De compendiis scripturae codd. graec.* tab. 21).

I. — Τοῦ αὐτοῦ μοναχοῦ Μακκαρίου τοῦ Καλοραίτου στίχοι εἰς τὸ τέλος τοῦ βιβλίου, οὗ ἔγραψεν.

- Γέγραπται ἡ βίβλος αὕτη
 παρ' ἐμοῦ τοῦ ἐλαχίστου,
 πένητος καὶ ἰδιώτου,
 ξένου καὶ πτωχοῦ τῶν πάντων,
 5 Ῥακενδύτου, μελενδύτου,
 τάχα μοναχοῦ τοῦ θῆθεν,
 οὗ τὸ ὄνομα τυγχάνει
 Μακκάριος, Χριστοῦ δούλος.
 Ἀλλὰ δὴ ὁ ἔχων ταύτην
 10 τὴν παρούσαν λέγω βιβλόν,
 καὶ οἱ πάντες ὅσοι τύχουν
 κατιδεῖν αὐτὴν πολλάκις,
 Μὴ μομφὴν τινα τὴν πρὸς με
 καταμέμψῃσθε οἱ πάντες·
 15 μέμψεως καὶ γὰρ ὑπάρχω
 ἄξιος ὑπὸ τῶν πάντων.
 Ἀλλ' ἐπεὶ ἐγκακλεισμένος
 ἐν τῇ φυλακῇ ὑπῆρχον,
 οὐχ ἐώρων σχεδὸν ὅλως
 20 τὸ τί ἔγραφα ἐνταῦθα.
 Διὰ τοῦτο γὰρ καὶ πάντων
 τῶν γραμμάτων καὶ στοιχείων
 ἁσημὸς ἐστίν ἡ θέσις
 καὶ ἀνείδεος δι' ὅλου.
 25 Ὁ γὰρ ἐν τῷ σκότει, φεῦ μοι,
 καθεζόμενος, μὴ βλέπων,
 πῶς καὶ γράμματα χαράξει,
 ὥσπερ θέλει καὶ ὡς δεῖται;
 Διὰ τοῦτο καὶ αἰτοῦμαι
 30 μὴ μεμφοθῆναι παρ' ὑμῶν γε
-

 Ἀλλὰ μὴ τις ὑπολάβοι
 ἐξ ὑμῶν τῶν ἀκουόντων,
 ὡς δι' ἄλλην τιν' αἰτίαν
 ἐν τῇ φυλακῇ ἐκλείσθην.
 35 Ἀπαγε, καλέ μου φίλε,
 ἀδελφεῖ ἡγαπημένε,
 ἐγὼ γὰρ σοι τὴν αἰτίαν
 σαφηνίσω, νὰ γινώσκῃς.
 Ὡς γὰρ ἤμεν ἐν τῷ ἔρει
 40 καθεζόμενοι ἡσύχως,
 δύο τῶν Λατίνων ἦλθον
 θέλοντες διαλεχθῆναι.
 Ἡμεῖς δέ γε πρὸς αὐτοὺς τε
 τὴν ἀλήθειαν εἰπόντες
 45 καὶ ἀληθινὴν τὴν πίστιν
 τὴν ἡμῶν ὁμολογοῦντες,

 προὔδωκαν ἡμᾶς ἐκ φθόνου
 πρὸς τὴν κεφαλὴν τὴν τούτων.

 αὐθις δὲ καταλαβόντες
 50 καὶ ἐνώπιον τῶν πάντων
 τὸν αὐτὸν τῆς ἀληθείας
 λόγον εἵπαμεν οἱ πάντες

1. — Ex cod. Palat. gr. 367, fol. 136.

13 Τινὰ τὴν Cod. : τινὰ Banescu : ut syllabam ab editore omissam suppleret
 καὶ τινὰ coniecit Heisenberg, *Byzant. Zeitschrift* 23 (1914), p. 273.

20. ἔγραφα sic cum augmento pro reduplicatione : cf. Jannaris, § 736.

33. Τὴν Cod. : emend. Heisenberg.

50 κατ' ἐνώπιον Heisenberg.

- καὶ μὴ ἔχοντες τί θρᾶσαι
ἐκ τοῦ ἀμετρήτου φθόνου
- 55 Ἐν τῇ φυλακῇ τοὺς πάντας
ὥς δυνάσται καὶ κρατοῦσιν.
ὦμεν γὰρ οἱ πάντες ἅμα
δεκατρεῖς τὸν ἀριθμὸν τε.
- Τὴν δὲ κάκωσιν τὴν τούτων
- 60 τίς ἰσχύσει πᾶσαν λέξει;
καθ' ἐλάχιστην γὰρ ἡμέραν
θανατοῦσιν ἡμᾶς πάντας.
- Οὐχ ἡμέραν οὐδὲ νύκταν
φῶς ἰδεῖν παραχωροῦσιν.
- 65 ἀλλ' ἐν σκότει ὥς εἰς ᾗδην
κεκλεισμένους ἡμᾶς ἔχουν.
- Λοιπὸν οὖν διὰ τὴν ἀγάπην
ἔγραψα τὴν βίβλον ταύτην
οὕτως νῦν ἐγκεκλεισμένος
- 70 ἐν τῇ ζοφερᾷ σκοτίᾳ.
- Διὸ δὴ καὶ ἐρωτῶ σε
τὸν κατέχοντα τὴν βίβλον
μέμνησό μου, τὸν πτωχὸν σου,
κἄν τε ζῶ, κἄν ἀποθάνω.

- 75 Ὑπὲρ γὰρ τῆς ἀληθείας
ἔχομεν θανεῖν ἐτοίμως·
διὰ τοῦτο καὶ ἐνταῦθα
ἐληλύθαμεν προθύμως.
- Ἐχομεν δὲ κρατημένοι
- 80 ἐν τῇ φυλακῇ νῦν ταύτῃ
ἐπιταμνησίῳ χρόνον,
πληρουμένης καὶ τῆς βίβλου.
-
- Τὸ δ' ἐξῆς ὁ θεὸς εἶδεν,
εἰς ἡμᾶς τοὺς πτωχοὺς ἑένους.
- 85 Εἰς αὐτὸν γὰρ τὰς ἐλπίδας
προσδοκῶμεν καθ' ἡμέραν.
αὐτοῦ δὴ καὶ προσκυνοῦμεν
ὅσα εἰς ἡμᾶς προστάξει.
- Τήρει γοῦν μετ' ἀκριθείας
- 90 πάντα τὰ ἐν τῇδε βίβλῳ,
ὅπως τὴν ὠφέλειαν εὖρης
καὶ ψυχῇ καὶ σώματί σου.
- Ἀμήν.

56 δύνας sic Cod. : quod potius δυνάσται legendum est quam δύνανται, ut habet Baneseh.

57 ὦμεν = ἐσμέν Cf. Βίος Ἀλεξάνδρου (éd. Wagner, *Trois poèmes grecs du moyen âge*), v. 4881 : ἡμεῖς γὰρ ὦμεν τούτων — δι᾿ αὐτοὺς καὶ πράττομεν ἐπιταγὴν ἐκείνου et v. 504 : πλῆθος πολὺ γοῦν — ὦμεν, ἔχομεν δ' ὁδοήκοντα σκυτάλους] ἦμεν Banescu perperam, nam Macarius cum sociis nunc custoditur in carcere.

61-61 Cf. *Psalms*. 43, 22.

65 ὥς ei Cod. : emend. Heisenberg.

75 ss. cf. *Διήγησις*, p. 36 : ὁ καὶ ἡμεῖς μαρτυροῦμεν καὶ ὑπὲρ αὐτοῦ πάσχομεν καὶ ἔχομεν ἀποθανεῖν.

81 ἐπιταμνησίῳ Cod. : emend. Banescu.

91 τὴν ὠφέλιαν Cod. : τὴν ὠφέλειαν Banescu. Sed fortasse emendandum est τι ὠφέλιος : nam Macarius usitatur verbo ὠφέλιος (cf. v. 22 et 31 carminis Ὁρα, ἀδελφε, et sententiam Chysostomi οὕδεν ὠφέλιος etc.). Nisi forte ὠφέλειαν trisyllabum efficit, ut μετανοῖαν in Constantini Anagnostae v. 9 carminis 11 : παραῦτα νὰ μεταστραφῇ καὶ νὰ ἐλθῇ εἰς μετάνοιαν.

91 καὶ 1^ο loco ex ἐν emend. Cf. v. 41 carm. Ὁρα, ἀδελφε.

II. — Στίχοι Μακαρίου.

- "Ορα, ἀδελφέ, τὰ πάντα
 ἀκριδῶς τὰ γεγραμμένα,
 ὅσα ἐν τῇ βίβλῳ ταύτῃ
 κατετέθησαν ἐγγράφως,
 5 "Ὅπως σὺ ὁ ἔχων ταύτην
 ταῦτα πάντα ἐκκαρπούσαι
 καὶ διδάσκεισαι καθ' ὥραν
 καὶ φωτίζεσαι τῇ γνώσει.
 Ἀλλὰ μὴ πῶς τῇ οἰήσει
 10 δι' αὐτῶν εἰς σὲ προσάξῃς,
 ἀλλὰ μᾶλλον μετὰ φόβου
 τοῦ θεοῦ καὶ ταπεινώσει,
 Οὕτως ταῦτα καὶ μετέρχου
 καὶ ἐν τῇ χαρδίᾳ ἔχει,
 15 μνημονεύμενος καθ' ὥραν
 ποῦ ἐστὶν ὁ ταῦτα γράψας.
 Οὐχὶ γὰρ καὶ τέφρα πέλει,
 καὶ ἐν τάφῳ ἀπεκλείσθη;
 οὕτως πᾶς τις ζῶν ἐνταῦθα,
 20 κἂν μὴ θέλῃ, λοιπὸν θνήσκει.
 Αὕτη δὲ ἡ βίβλος πέλει
 40 ἄφθαρτον τὸν πλοῦτον ἔχων
 καὶ ψυχῇ καὶ σώματί σου
 εἰς αἰῶνας τῶν αἰώνων.
 Πρόσεχε, ἀδελφέ, μετὰ φόβου θεοῦ καὶ ταπεινώσεως τὰ τοῦ βιβλίου
 μετέρχεσθαι, καὶ γινῶθι σαυτὸν ὅτι ἄνθρωπος θνητὸς ὑπάρχεις, κἂν μυρίας
 τὰς τέχνας ἐπίστασαι, καὶ μέμνησο κἄμοι τῷ ταῦτα γράψαντι Μακαρίῳ
 τῷ ξένῳ.
 Οὐαὶ ἡμῖν τοῖς ἀνθρώποις· τίς ἡ τοῦ βίου τούτου ὠφέλεια;
 Χρυσοστόμου.
 Οὐδὲν ὠφελος τῆς ἐξώθεν εὐπορίας, ὅταν τὰ ἐνδον ἐν πενίᾳ ᾖ· καὶ
 οὐδὲν βλάβος τῆς ἐξώθεν πενίης, ὅταν τὰ ἐνδον πολὺς ἀπόκειται θησαυρός.

II. — Ex cod. Vat. Palat. gr. 367, fol. 68^v.

17 Οὐχ' ἢ γὰρ Cod.

26. Vulgariter, pro σπούδασον : cf. Jannaris, § 996, 252 et 873.

30 Malim εἰ τὸ ἀγαθὸν ἐργάζῃ, κτλ.

III. — Μακαρίου.

Ταῦτα τὰ μυθώδη ληρήματα τοῦ ψευδωνύμου Μωυσῆ διὰ τοῦτο
ἐνταῦθα ἐγράφησαν, ὥς ἂν οἱ Χριστιανοὶ ταῦτα ὀρώντες καταγελῶσιν
αὐτὸν καὶ τοὺς αὐτοῦ μαθητὰς καὶ διαπτύουσι (sic) τὴν αὐτῶν πλάνην
τε καὶ ἀπώλειαν, καὶ τὴν τῶν Χριστιανῶν πεφωτισμένην καὶ ὑπὲρ ἡλίων
5 λάμπουσαν ὁρθόδοξον πίστιν ὑπερυψούντες καὶ τὸν Σωτῆρα Χριστὸν
καὶ Θεὸν ἡμῶν εὐχαριστοῦντες μεγαλύνωμεν καὶ δοξάζωμεν τὴν αὐτοῦ
ἁπειρον ἀγαθότητα καὶ εὐεργεσίαν, ὅτι ἐλυτρώσατο ἡμᾶς τῇ αὐτοῦ
ἐσιπλαγγινίᾳ ἐκ ταύτης τῆς μεμισημένης πλάνης καὶ ἀπωλείας, οὐ μὴν
ἀλλὰ καὶ ἐκ πάσης ἄλλης τῶν ἀνόμων καὶ αἰρέσεων θρησκείας τῶν τῇ
10 ψυχῇ (sic) καὶ τῷ σώματι τῇ ἀπωλείᾳ παραδιδόντων. τῶν πρώτος ἐγὼ ὁ
ταῦτα γράψας καταπτύω καὶ ἀποστρέφωμαι τὰ μυθώδη ταῦτα ληρήματα
καὶ πᾶσαν αἵρεσιν· πιστεύω δὲ καὶ κηρύττω τὸν Κύριον ἡμῶν καὶ Θεὸν
Ἰησοῦν τὸν Χριστόν.

IV. — Στίχοι Μακαρίου μοναχοῦ.

Φιλῶν με πολλὰ εἰς μάτην βάλλῃ κόπους·
Ὅρους κρατῶν δὲ τακτικῆς μου φιλίας
τὴν ἀντάμειψιν τοῦ τρόπου ῥῶσιν λάβοι
ἔλθοι πολὺν τε τῆς ἁνῶ κληρουχίας.
5 Τοίνυν τὸ βευστὸν τοῦ βίου διδαγμένοι
μόνην ποθῶμεν ἀρετῆς τὴν ἀξίαν·
χρόνος γὰρ αὐτῆς οὐ διακρίσει κλέος,
μνήμη δὲ μᾶλλον εὐπρεπέστατος πέλει
λαοὺς ἐπευφραίνουσα τοῖς ἐγκωμίοις,
10 ὥσπερ ἡ πανᾶρετος σὴ γνώμη, πάτερ.
Εὖχου δὲ τοῦ γράψαντος ταύτην τὴν δέλτον,
Μάκαρος αἰσχροῦ καὶ βεβήλου τοῖς ἔργοις.

III. — Ex cod. Pal. gr. 367 fol. 68^r.

4 διαπτύουσι emend. Sylburgius. Ceterum saepissime in codice ου pro ω ponitur, quod proprium vernaculi sermonis est : velut Λευκουσίαι, ψουμίον, γινώσκουν pro Λευκωσία, ψωμίον, γινώσκων.

11 ἐκ πλάνης ἄλλης τῶν ἀνόμων καὶ αἰρετικῶν θρησκείας Sylb.

IV. — Ex cod. Vallie. gr. 96 (F. 48) s. XIII fol. 164.

12 τῇ ψυχῇ Cod. : σὺν τῇ ψυχῇ Sylb. qui haec animadvertit : « Cum τῇ ψυχῇ subaudiendi potest praepositio σὺν seu ἀμα, quamquam et sine illa sensus constat, quatenus illatio significatur : qui animae etiam corpus exitio dant ». At ex his quae alibi exposuimus elucet Macarii dativo pro accusativo usum esse. Rectius fecerat, si scripsisset : τὴν ψυχὴν καὶ τὸ σῶμα.

G. MERCATI.

Corrections : p. 166, n. 2 : *Kleinasien im*; n. 5 : Hackett [et passim]; 169, l. 4 : ἀνδρῶν τῶ; l. 7 : λαὸν ἀπὸ τε; p. 170, l. 6 : 172; p. 172, l. 10 : enornia que; p. 173, n. 2, l. 4 : τοὺς πόδας; p. 175, l. 24 : étaient; p. 176, l. 3 : Θεογνώστος; p. 177, l. 15 : οἶ; l. 26 : ἀλλοτριωμένων; p. 178, l. 10 : οἰκει(ο)χείρων; p. 181, l. 5 : δάκρυα; p. 192, v. 14 : καρδίᾳ; p. 193, v. 10 : ὥσπερ.